

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE MORMAL**

**NOMBRE DE MEMBRES**

<b><u>En Exercice</u></b>	<b><u>Présents</u></b>	<b><u>Votants</u></b>
69	57	60

**DATE DE LA CONVOCATION**

16/11/2021

**DATE D'AFFICHAGE**

02 DEC. 2021

**DEPOT EN PREFECTURE**

02 DEC. 2021

**Objet de la Délibération**

Arrêt du bilan de la concertation dans le cadre de la procédure de modification de droit commun du PLUi

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt, le 24 novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes à Mecquignies, après convocation légale, sous la Présidence de M. Guislain CAMBIER

**Etaient présent(e)s** : M. Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, Mme Francine CAUCHETEUX, M. René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, Mme Danièle DRUESNES, M. Jean-Claude GROSSEMY, M. Philippe SARRAUTE, M. André DUCARNE, M. Bertrand FLAMENT, M. Jean-Marie COUSIN, M. Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER\*, M. Gautier MEAUSOONE, M. Denis LEFEVRE, M. Benoit GUIOST, MME Carine FREHAUT, M. Joseph CALLIANDRO, M. Alain GERARD, M. Frédéric CARRE, M. Luc BERTAUX, M. Nicolas RUTER M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M. François ERLEM, Mme Françoise DUPUTS, M. Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, M. Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M. Jean-Claude BONNIN, M. Alain MICHAUX, M. Jean-Noël BRICHANT, M. Dominique QUINZIN, M. Frédéric ROMAIN, M. François RONCHIN, Mme Anne BON, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M. Guislain CAMBIER, M. Bruno LEFEVRE, Mme Anita LEFEVRE, M. Claude BLOMME, M. Patrick PIANA, M. Thierry SOSZYNSKI, M. Daniel DAZIN, Mme Chantal JACMAIN, Mme Pamela MOHAMED, M. Bernard BEAUFORT, M. Didier ROGEAU

**Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s** : Mme Sabine KOLASA, M. Jean-Louis BAUDEZ, M. Olivier YZANIC, Mme Catherine MOREL,

**Etaient excusé(e)s avant donné procuration** : M. Freddy DOLPHIN, M. Jean-Pierre NOËL, M. André FREHAUT,

**Etaient excusé(e)s** : M. Guillaume LESOURD, M. Dominique FONTAINE, Mme Nathalie VINCENT, M. Georges BROXER, Mme Alexandra LERCH, M. Yohann LECERF, M. Jean-Philippe MICHEL, M. Jean-Baptiste GUIOT, Mme Zahra GHEZZOU,

\*Mme Hélène DUMORTIER a participé à partir de la délibération 84/2021

## **Délibération n°97/2021**

**Objet :** Arrêt du bilan de la concertation dans le cadre de la procédure de modification de droit commun du PLUi

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Mes chers collègues,

Le président de la communauté de communes du pays de Mormal a engagé, par arrêté n° 03/2021 en date du 28/01/2021, une procédure de modification de droit commun du PLUi afin de :

- Supprimer la zone 1AU de Villers Pol,
- Créer une OAP sectorielle sur un quartier de la commune de Le Quesnoy,
- Corriger les OAP OB 101 et OB 102 sur la commune d'Obies,
- Autoriser le changement de destination sur les bâtiments situés en zone agricole sur les parcelles OA 0128-0127 et OA 0629 à Villereau,
- Faciliter réglementairement la diversification d'activités du site dit du Waterlin à Le Favril,
- Favoriser l'extension modérée de l'entreprise Henrelle à Landrecies.

Par délibération en date du 30/06/2021, le conseil communautaire a défini des objectifs de concertation et a validé les modalités de concertation avec le public.

Les études, et en particulier l'évaluation environnementale, ont été réalisées au cours des 2èmes et 3èmes trimestres 2021.

Il est rappelé que, conformément à la délibération 66/2021, le point concernant la commune de Le Quesnoy a été retiré et ne figure donc pas dans le dossier de concertation.

Conformément à l'article L 102-6 du code de l'urbanisme, le conseil communautaire arrête le bilan de la concertation.

### **Bilan de la concertation :**

Conformément à la délibération du 30/06/2021 :

Le dossier, une fois constitué a été déposé avec un registre accessible à la communauté de communes à Bavay, 59 rue Pierre Mathieu, et dans les mairies des communes concernées à partir du 27/09/2021 jusqu'au 27/10/2021, aux dates et heures d'ouverture des lieux au public.

Un avis a été publié dans le journal « La Voix du Nord » au moins 8 jours avant le début de la concertation.

Le dossier a été mis en ligne sur le site internet de la communauté à l'adresse suivante : [www.cc-paysdemormal.fr](http://www.cc-paysdemormal.fr), rubrique environnement/urbanisme / urbanisme / PLUi / modifications de droit commun / 2021 / concertation, avec un dispositif permettant de formuler des remarques en ligne.

La délibération du 30/06/2021 ainsi qu'un avis de concertation ont fait l'objet d'un affichage dans les mairies concernées et au siège de la communauté.

Au terme de cette phase de concertation avec les habitants, la remarque formulée par un habitant sur la commune de Le Favril concernant le site du Waterlin devra être réitérée dans le cadre de l'enquête publique. En dehors de cette commune, il n'apparaît pas d'éléments susceptibles d'être pris en compte au regard des objets de la procédure et des prescriptions du code de l'urbanisme.

### **Suite de la procédure :**

Les observations et propositions du public seront enregistrées et conservées.

Conformément au code de l'urbanisme le projet de modification sera en association avec les personnes publiques associées, aux communes, à la CDPENAF et à l'autorité environnementale publique.

Suite à l'enquête publique le projet pourra être modifié pour tenir compte des avis des habitants, des personnes publiques associées et des communes, et enfin présenté pour approbation au conseil communautaire.

**Le conseil communautaire est prié de :**

- valider le bilan de la concertation

**AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire par,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
60		

**Décide de :**

- valider le bilan de la concertation

Fait et délibéré le 24 novembre 2021

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **02 DEC. 2021**
- De la publication le :

**02 DEC. 2021**

Pour copie conforme,  
*Pays de la Somme*  
 Le Président.  
 Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le



ID : 059-200043321-20211124-97\_2021DEL-DE